

## LES GRANDS QUARTIERS DE L'INDUSTRIE À PARIS : L'EXEMPLE DE LA VILLETTE

Cet article est paru dans l'ouvrage dirigé par Jean-Marie Jenn, *Le XIXe arrondissement. Une cité nouvelle*. Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris et Archives de Paris, 1996, p. 91-112.

Il est paru sous le titre de "L'industrie à Paris : La Villette". En effet, le titre original a été écarté parce qu'il n'a pas été compris. Il faut en effet savoir qu'au 19e siècle, "grand", comme dans "grands quartiers" avait le sens de remarquable, de brillant, de riche ; si on l'ignore, la formule perd évidemment son sens métaphorique.

Les illustrations qui accompagnaient l'article n'ayant pas été choisies par moi ne sont pas reproduites ici. Le plan de l'usine Félix Potin, qui ne fut pas retenu lors de la publication, figure dans la présente version en fin d'article.

La pagination originale est donnée en italiques entre crochets

**Alain FAURE**  
Université de Paris X-Nanterre  
afaure@u-paris10.fr

Paris demeure une grande ville industrielle jusque dans les années 1950. L'oubli qui aujourd'hui entoure cette réalité encore si proche est étonnant. Il faut redonner toute sa place à cette part de l'histoire de notre ville, et ne plus se contenter des gloses habituelles sur les "établissements industriels remarquables" du passé. L'architecture n'est jamais qu'un détail de la vie. Et pour ce faire, quel meilleur exemple que La Villette, cette commune de petite banlieue annexée à Paris en 1860, englobée dans le 19e de ses arrondissements, tronçonnée entre deux quartiers administratifs<sup>1</sup>, mais conservant en dépit de tout une personnalité due à sa vocation industrielle précoce.

Ajoutons qu'il sera surtout parlé dans ce texte de grandes entreprises, des géants de la forêt industrielle. Nous n'ignorons point l'importance, à La Villette comme dans le reste de Paris, du petit atelier installé dans les fonds de cour ou en étage, mais s'il existe une spécificité villettoise, c'est du côté de l'usine qu'il va nous falloir la chercher.

### *Les voies de l'industrialisation*

A la veille de la Grande Guerre – une étude bien connue l'a depuis longtemps établi<sup>2</sup> –, la partie villettoise du 19e arrondissement abrite la première concentration usinière de l'agglomération, avant Grenelle et Javel, avant le 13e, avant n'importe quelle banlieue. Quelles sont les causes de cette industrialisation massive ? Pour répondre, remontons à l'enfance de ces quartiers, au temps de la commune de La Villette, car n'est-ce pas à ce moment que tout s'est joué ? En annexant La Villette, Paris héritait en effet d'un quartier déjà éminemment industriel, même si son poids relatif dans l'industrie de la capitale élargie était encore modeste : d'après les chiffres établis par la Chambre de commerce

<sup>1</sup>. A savoir les quartiers de La Villette et du Pont-de-Flandre, ainsi il est vrai qu'une petite fraction du quartier Amérique, englobant le secteur de l'ancienne commune qui touchait à la barrière du Combat. Le reste du 19e – si différent – correspondait à une partie de l'ancienne commune de Belleville. Voir ici même l'article de Bernard Rouleau.

<sup>2</sup>. Centre de documentation d'histoire des techniques (CDHT), *Évolution de la géographie industrielle de Paris et de sa proche banlieue au XIXe siècle*, Paris, CNAM, 1976, t. 2, p. 435-436 et t. 3, planche 33.

pour l'année 1860, les 13 000 salariés occupés par les entreprises de l'ensemble du 19<sup>e</sup> arrondissement représentaient à peine un peu plus de 3 % des effectifs ouvriers de la ville, alors que le 11<sup>e</sup>, par exemple, en totalisait 12,1%<sup>3</sup>. Cela n'empêchait pas La Villette d'avoir compté parmi les communes les plus industrialisées de la banlieue annexée cette année-là : y étaient situées 18 des 118 grandes entreprises qu'une enquête officielle en 1840<sup>4</sup> avait répertoriées au sein du vaste arrondissement de Saint-Denis, toute la banlieue rive droite du département de la Seine de l'époque. Et si la commune qui allait se montrer la plus franchement hostile à l'annexion sera précisément celle qui nous occupe, c'est bien parce que les industriels y étaient tout puissants. [91]

### Osmoses et cayennes

A en croire ce qui s'écrit, cette précoce floraison industrielle aurait eu deux racines : l'existence d'une voie d'approvisionnement – les canaux et le bassin –, et le rejet en cette commune de banlieue d'activités industrielles jugées indésirables dans la capitale. Les chantiers de bois ou les magasins de charbon qui allaient rapidement s'installer sur les rives du bassin de La Villette, lui-même mis en eau dès 1808, ne purent bien sûr qu'attirer des entreprises, des scieries mécaniques, comme celle de Lombard frères, quai de la Loire, détruite par un gigantesque incendie qui, une nuit d'août 1858, illumina tout Paris<sup>5</sup>, des fabricants de parquets<sup>6</sup>, des distillateurs... La veuve Erard, le célèbre facteur de pianos, décida en 1854 d'installer ses ateliers rue de Flandre<sup>7</sup> :

"La Villette, par sa situation près d'un canal, dont les mouvements de tonnage ne le cèdent qu'au Havre et à Marseille convenait parfaitement à l'établissement de Mme Erard ; par cette voie, il recevait ses bois et ses charbons et il n'avait plus besoin de faire partir de Paris les expéditions destinées pour le continent et les pays d'outre mer."

Certes, mais n'oublions pas que les nouvelles voies d'eau stimulèrent en premier lieu l'industrialisation des faubourgs *intérieurs* de Paris. Les abords du canal Saint-Martin, ouvert en 1825, se couvrirent rapidement d'ateliers et d'usines, et n'est-ce pas sur ses rives que furent construits les premiers grands entrepôts destinés à l'approvisionnement commode du commerce et de l'industrie de la capitale<sup>8</sup> ? La Villette fut longtemps une sorte d'annexe des grands quartiers industriels de l'intérieur, Popincourt, le faubourg du Temple, les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis<sup>9</sup>... Beaucoup des entreprises qui s'y installèrent venaient en réalité de là. Le rôle joué par la voie d'eau fut donc indirect, médiatisé par Paris ; l'industrialisation, si l'on ose dire, remonta le courant, à l'image des entrepôts eux-mêmes, réinstallés en grand autour du bassin de la Villette et du canal Saint-Denis par les soins de la Compagnie des Magasins généraux à partir de 1860<sup>10</sup>. En

<sup>3</sup>. Chambre de commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour l'année 1860*, 1864, Tableau général. Résultats par arrondissements.

<sup>4</sup>. Statistique générale de la France, *Industrie*, t. 3, 1840, p. 236 et suiv. (Département de la Seine). On sait que cette enquête visait à ne recenser que les "établissements qui occupent à leurs travaux au moins une dizaine d'ouvriers", les autres rentrant dans "la classe des arts et métiers". (Introduction, t. 1, p. XVIII)

<sup>5</sup>. Labédollière rappelle dans son livre intitulé *Le nouveau Paris* (Paris, Gustave Barba, s.d., p. 293), que cet incendie fut "si considérable que les Parisiens crurent à l'apparition d'une aurore boréale".

<sup>6</sup>. Un d'entre eux, Prosper Lessure, déclare lors de l'enquête conduite en 1859 sur le projet d'annexion de la petite banlieue à Paris : "J'ai établi mon chantier à La Villette à cause de la proximité des arrivages et de la facilité des transports pour les réexpéditions". Archives nationales (AN), F<sup>2</sup>II Seine 37, dossier La Villette.

<sup>7</sup>. AN, *Ibidem*.

<sup>8</sup>. Voir l'article de Sara Von Saurma, "Les entrepôts du canal Saint-Martin", in *Les canaux de Paris Textes réunis* par Béatrice de Andia et Simon Texier, Paris, Délégation artistique à la ville de Paris, 1994, p.118 et suiv.

<sup>9</sup>. L'étude du CDHT (*Évolution...*, op. cit., t. 1, p. 103-104) met parfaitement en valeur le dynamisme de ces faubourgs de l'intérieur qu'elle appelle "quartiers intermédiaires".

<sup>10</sup>. Voir le chapitre consacré à la question de l'entrepôt sous le Second Empire par Jeanne Gaillard dans sa thèse, *Paris, la Ville (1852-1870)*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III et Librairie Honoré

ville, au siècle dernier, les processus d'industrialisation ressemblent au processus de peuplement où souvent tout est affaire de glissement progressif et d'osmose. La Villette n'était jamais que la prolongation hors-les-murs du faubourg Saint-Martin, sa "suite naturelle" comme le disait – déjà – un document relatif aux opérations de bornage de 1728 et cité par Lucien Lambeau<sup>11</sup>. Son devenir industriel tint d'abord à une logique spatiale.

La croissance industrielle villettoise eut aussi ses spécificités. Parmi celles-ci, au premier rang, les établissements insalubres. L'idée du transfert autoritaire, par voie administrative, des entreprises particulièrement puantes – l'odeur, au 19<sup>e</sup> siècle, fut longtemps la mesure de l'insalubrité – n'est pas une idée nouvelle. Elle est même au cœur du plaidoyer contre l'annexion rédigé par le Conseil municipal de La Villette en 1859<sup>12</sup>. Qu'est-ce qui pousse les industriels, le plus souvent, à venir s'installer en cette commune ? [92]

“[...] la nécessité ; ce sont les établissements insalubres, soumis à des conditions d'autorisation qui ne peuvent s'élever là où il leur plaît, et que l'administration, interprète et exécuteur de la loi, exile hors de l'enceinte des villes et loin des habitations ; ce sont les grandes industries, même non classées parmi les établissements incommodes ou insalubres et que le gouvernement, en tant que sa volonté a pu atteindre ce but, a toujours éloigné du centre de Paris.”

Et d'ajouter que, bien sûr, en cas d'annexion, "les industries s'éloignèrent de nous, chassées tout à la fois par les conditions économiques nouvelles qui les écraseront, et par la volonté de Paris qui les rejettera de son sein". C'est la réglementation de 1810 sur les "établissements dangereux et incommodes" – nos établissements classés – qui est ici visée : par une application draconienne des textes, les autorités de Paris seraient parvenues à en débarrasser la capitale, quitte à empuantir les communes voisines, comme La Villette. Tout cela, en grande partie, est imaginaire : ladite réglementation avait bien plus pour objet de protéger l'industriel contre le voisinage que le contraire<sup>13</sup>. L'implantation des industries privées, à cette époque, n'est pas une affaire de contrainte administrative, faute de moyens juridiques, et souvent faute de volonté unanime de la part des pouvoirs publics. D'ailleurs, quand ils parlaient en personne, les industriels de La Villette n'apparaissent guère préoccupés par la perspective d'une observation plus stricte des textes de 1810 une fois la commune devenue quartier à part entière de Paris : leur grand souci, c'était l'extension des droits d'octroi, qui, à les en croire, n'allait leur laisser d'autre choix que le départ ou la ruine<sup>14</sup>. Le péril venait du fisc, et non de l'hygiène.

Il n'empêche que des établissements fort peu ragoûtants existaient à La Villette, et en nombre considérable. Parmi les grands ateliers de la nomenclature établie en 1840 figuraient une usine d'allumettes, trois savonneries et une fabrique de noir animal. Voilà qui peut apparaître modeste, mais songeons qu'une liste des établissements classés, dressée à la date du 31 décembre 1843, faisait état de tout juste 100 ateliers ou dépôts distincts<sup>15</sup>. En voici le résumé, approximativement ordonné : [93]

---

Champion, 1976, p. 486 et suiv.

<sup>11</sup>. Lucien Lambeau, *La Villette*, Paris, Ernest Leroux, 1926, p. 208 (Histoire des communes annexées à Paris en 1859).

<sup>12</sup> Il s'agit de la brochure intitulée *Note du Conseil municipal de la commune de la Villette sur le projet d'extension de la Ville de Paris jusqu'aux fortifications*, 1859, 18 p.

<sup>13</sup>. Sur ce point, voir Alain Corbin, "L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhaussmannienne", in Alain Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Aubier, 1991 ; Alain Faure, "Autorités publiques et implantation industrielle en agglomération parisienne (1860-1914)", in Danièle Voldman dir., *Région parisienne. Approches d'une notion (1860-1980)*, Cahiers de l'IHTP, n° 12, octobre 1989, p. 93-104.

<sup>14</sup>. Cela ressort à l'évidence des lettres figurant au dossier d'enquête sur l'annexion : AN, F<sup>2</sup>II Seine 37, dossier La Villette.

<sup>15</sup>. Ce document figure dans un dossier consacré à la création du dépotoir de la Villette (AN, F<sup>12</sup>4941) – Je remercie Pierre-François Claustre de m'avoir communiqué ce document.

Nature des "industries incommodes ou insalubres"	Nombre d'établissements
<b>Industries chimiques :</b>	
Allumettes chimiques	7
Épuration d'huiles	8
Distillation	6
Fabrique d'ammoniac	1
Fabrique d'eau forte, "eau de Javelle" et bleu de Prusse	1
Fabrique de vernis et toiles cirées	1
Fabrique de bitumes	2
Fabrique de capsules et amorces fulminantes	2
Fabrique de noir animal	2
Fabrique de couleurs et vernis	3
<b>Stockage des ordures et déchets :</b>	
Voirie à boues	2
Voirie à vidanges	2
Dépôt de matériel de vidanges	11
<b>Traitement industriel des déchets :</b>	
Boyauderie	3
Savonnerie	5
<b>Divers :</b>	
Fabrique de moutarde	1
Fabrique de vinaigre	1
Peaussier et teinturier en peaux	1
Fabrique d'oignons brûlés	2
Féculerie	2
Le document énumère également – outre le cimetière, trois tueries particulières et les sept raffineries –, les activités suivantes classées au titre de leur insalubrité : une papeterie, une verrerie, une fabrique de café-chicorée, une briqueterie, une brasserie, un teinturier calandreur, deux vermicelleries et deux fonderies.	

Un répertoire des entreprises villoises publié en 1856 dans un annuaire<sup>16</sup>, montre que tout le secteur chimique, gros consommateur de déchets animaux et de sous-produits, s'était encore étoffé. L'hypothèse à nos yeux la plus vraisemblable pour expliquer ce type d'implantation reste celle du sacrifice de la main-d'œuvre : si ces établissements étaient insalubres, c'était d'abord pour leurs ouvriers. Ces entreprises étaient des mouirois, ou plutôt – l'expression était usuelle – des "cayennes", des bagnes<sup>17</sup>. Nous en verrons plus loin un exemple avec l'usine des goudrons et ses vapeurs délétères, mais l'important est ici de souligner le rôle souvent et paradoxalement pionnier de ces entreprises. Dans ces officines mal installées, fonctionnant sans aucun souci du voisin et encore moins de leur personnel, se sont élaborés des produits ou des techniques sans lesquels le développement de telle ou telle industrie eût été inconcevable. Prenons les raffineries, industrie

16. Al. Lefeuvre, *La Villette. Année 1854*. Paris, Chez Charpentier. Administration pour La Villette, 64 rue de Flandre, 1854, 96 p.

17. Voir Alain Faure, "Paris, le peuple, la banlieue", in *Les premiers banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris (1860-1914)*, Paris, Créaphis, 1991, p. 78 et suiv.

éminemment villettoise : Sommier s'installe rue de Flandre dès 1824, Lebaudy en fait de même l'année suivante, et en 1840 on ne comptera pas moins de six raffineries à La Villette, sans parler d'une fabrique de sucre candi. Pourquoi ? Le canal ? la place libre ? l'absence de droits sur les charbons ? Un peu de tout cela sans doute, mais aussi un peu – voire beaucoup – d'une autre chose : le noir animal... L'existence en 1840 d'un établissement important ayant cette spécialité – l'entreprise Foucher – n'est pas une preuve de l'ancienneté de cette fabrication à La Villette, certes, mais si tel était le cas, on tiendrait là une excellente raison de l'installation des raffineurs en ces parages. [94] Le noir animal – qui n'est autre que le produit de la carbonisation des os frais en vase clos – était en effet utilisé dans les raffineries pour décolorer et désodoriser les sirops ; ce fut même une innovation fondamentale dans l'industrie sucrière, qui permit à Benjamin Delessert d'obtenir en 1812 les premiers pains de sucre de betterave<sup>18</sup>. Comment ne pas penser que l'existence d'une ou plusieurs fabriques de ce produit essentiel n'ait pas exercé un effet attractif sur cette industrie concentrée à ses débuts à l'ouest de la capitale<sup>19</sup> ?

### La part du feu

L'industrie appelle l'industrie. C'est bien ce qui inquiétait un homme comme Haussmann, le grand préfet aménageur du Second Empire. On connaît sa sainte méfiance vis-à-vis des grands établissements : les usines avec leur turbulent personnel, avec leurs séquelles de nuisances responsables de la dépréciation des terrains, devraient quitter Paris ou ne point venir s'y installer. Des entrepôts ou des ateliers de petite taille au service direct de la population, d'accord, mais "il n'est pas essentiel pour Paris qu'il y ait, à ses portes ou dans son enceinte, des usines qui fabriquent, selon leur propre déclaration, des produits de toute espèce pour le monde entier"<sup>20</sup>. Et le précautionneux préfet songeait aussi bien au Paris central qu'au Paris périphérique, annexé ou point encore annexé... Mais c'était se heurter à de puissants intérêts ou par trop négliger les contraintes du moment. D'où, chaque fois que la puissance publique avait le pouvoir d'intervenir sur l'implantation des industries, une politique réaliste, une sorte de part du feu dont La Villette est la parfaite illustration. Ainsi le traité de juin 1860 qui liait la ville et l'Entreprise générale des omnibus – la future et très puissante Compagnie générale des omnibus – obligeait cette dernière "à maintenir et à entretenir dans l'enceinte de Paris, les chevaux, les ateliers, les écuries et les établissements de toute nature qu'exige aujourd'hui et que pourra exiger le service qui lui est concédé"<sup>21</sup>. Le bon fonctionnement des transports en cas de siège et l'assurance du meilleur rendement possible de l'octroi, essentiel pour les finances de la ville, avaient, entre autres considérations, dicté cette disposition, à l'origine de ces grands dépôts de voitures et de cavalerie répartis dans la ville : trois pour notre

<sup>18</sup>. Voir, entre autres, Charles Laboulaye, *Dictionnaire des arts et manufactures et de l'agriculture*, 1877, t. 3, article Sucre – Cette idée du noir animal comme facteur de l'implantation industrielle villettoise a été reprise par Florence Bourillon dans son article : "La révolution haussmannienne : une ville pour les riches ? " (*L'Histoire*, n° 211, juin 1997, p. 37, col. 3), mais sans référence aucune au présent article.

<sup>19</sup>. A Chaillot et à Passy, là où, en 1801, Benjamin Delessert ouvrit la première usine de sucre. Voir CDHT, *Évolution...*, *op. cit.*, t. 1, p. 69. Pour le dernier directeur de Lebaudy, M. Bertrand, interviewé il y a quelques années par les animateurs de la Maison de La Villette – lorsque cette originale institution méritait vraiment son nom – , c'est la proximité de l'ancien abattoir communal, fournisseur de la matière première des fabriques de noir – ainsi que du sang de bœuf que les raffineries utilisaient aussi en abondance –, qui expliquerait l'installation des raffineries Lebaudy et Sommier rue de Flandre. Notre témoin se trompe, puisque l'abattoir en question – l'abattoir communal, à ne pas confondre avec l'abattoir général bien connu –, ne fut ouvert qu'en 1850, mais il y a là une tradition d'entreprise peut-être faussement juste (Maison de La Villette, entretien A 114)

<sup>20</sup>. Rapport d'Haussmann sur l'annexion, publié in Commission départementale faisant fonction de Conseil général, *Session extraordinaire de 1859 sur l'annexion*, p. 57.

<sup>21</sup>. Article 5 du traité du 18 juin 1860.

quartier, les dépôts Puébla, Allemagne et La Villette, sis respectivement rue Secrétan, rue du Hainaut et rue de l'Ourcq<sup>22</sup>. Mais il fut de plus considérables affaires.

Ainsi, le gaz. Avant le traité de 1855 qui prévoyait la fusion des compagnies de gaz en une seule, jouissant du monopole de l'éclairage urbain, les usines de production étaient réparties tout autour de la capitale, sauf trois installées *intra muros*, notamment avenue Trudaine et rue Poissonnière. Une des conditions du traité fut la fermeture des usines de l'intérieur et leur prompt remplacement par une nouvelle unité. C'est là l'origine de la grande usine à gaz de La Villette, mise en service dès 1856-1857<sup>23</sup>. Le choix était fait en 1855, puisque les compagnies avaient commencé dès avant cette date à acheter des terrains dans la commune. Mais, encore une fois, pourquoi là, dans une zone que l'on savait devoir être annexée quelque jour à Paris ? [95] Les usines construites ensuite par la Compagnie du gaz – Clichy en 1876 et plus tard, l'usine du Landy – ne furent-elles point édifiées hors Paris<sup>24</sup> ? Attraction exercée par des terrains peu chers et surtout fort bien desservis à la fois par la voie d'eau et par le tout neuf réseau ferroviaire, ou bien volonté administrative supérieure, guidée là encore par les questions de sécurité et de rentrées fiscales ? ou bien encore rencontre entre ces deux soucis ? Pour le préfet, Paris valait bien une usine.

Ensuite, et surtout, vint l'affaire du marché aux bestiaux et des abattoirs. Quand on essaye d'étudier la genèse de ce vaste complexe, le plus frappant sont les réticences de la haute administration à le voir s'installer là. Le transfert "sous les murs de Paris" des marchés de Sceaux et de Poissy, devenus obsolètes, ne souleva pas dans son principe de sérieuses objections, mais l'emplacement du nouveau marché fut longtemps problématique. Une commission administrative réunie par Haussmann en 1856 pencha même en faveur d'une implantation sur la rive gauche<sup>25</sup> :

"En donnant la préférence à la partie sud-est de Paris, l'administration contribuerait puissamment à y amener le mouvement des affaires. D'ailleurs, la portion de la capitale située au nord et au nord-ouest est destinée [...] à un avenir plus brillant, et il ne serait pas sage de l'embarrasser aujourd'hui d'un marché qu'il faudrait un jour déplacer à grands frais."

Choisir La Villette, commune candidate pour l'emplacement – mais il y en avait d'autres –, c'était prendre le risque de placer le marché "sur un point où la vie est exubérante et où les constructions se pressent". A en croire Lucien Lambeau, c'est le ministère de l'Agriculture et du Commerce qui pesa en faveur du choix de La Villette<sup>26</sup>. Restait la question de savoir où les bêtes allaient désormais être tuées. Laisserait-on ouverts les abattoirs existants – au nombre de cinq dans le Paris intérieur et de trois dans les communes de petite banlieue<sup>27</sup> –, ou bien doublerait-on le marché d'un abattoir moderne, et, en ce cas, quels abattoirs conviendrait-il de fermer ? Pour Haussmann, il était

22. Voir le tableau des dépôts publié annuellement in Compagnie générale des omnibus, *Rapport au Conseil d'administration...sur les comptes de l'exercice...*(Collection à la Bibliothèque administrative).

23. Voir Jean-Pierre Williot, *La Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz (1855-1882)*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris IV, 1983, 345 p.

24. C'est ce qui fait écrire à Jean-Pierre Willot : "Il eût mieux valu implanter tout de suite les usines au-delà de cette limite" des fortifications (*op. cit.*, p. 43).

25. Préfecture de la Seine. *Procès-verbaux des délibérations de la commission administrative chargée de l'examen des questions relatives aux marchés aux bestiaux servant à l'approvisionnement de Paris*, Paris, de Mourgues, 1857, p. 35-37.

26. Lucien Lambeau, *op. cit.*, p. 307-308

27. A savoir l'abattoir Montmartre (rue Rochechouart et avenue Trudaine), l'abattoir de Ménilmontant (rue Saint-Maur Popincourt et avenue Parmentier), l'abattoir de Villejuif (boulevard de l'Hôpital), l'abattoir de Grenelle (près de la barrière de Sèvres) et l'abattoir du Roule (rue de Miromesnil). En outre trois communes de petite banlieue – Belleville, Les Batignolles et La Villette – avaient ouvert leur propre abattoir à des dates diverses.

clair qu'il fallait voir grand et aller jusqu'à "débarrasser la ville" – c'était son expression<sup>28</sup> – de tous les abattoirs qui l'enlaidissaient. Une nouvelle commission fut formée qui rendit, après enquête, un rapport on ne plus opposé à l'avis du préfet<sup>29</sup>. Un seul abattoir pour Paris, et à La Villette, c'était non seulement une erreur commerciale parce que les bouchers en gros régneraient désormais sans partage sur le commerce de la viande et "pourraient être entraînés, peut-être, à exercer, soit à l'égard des éleveurs, soit à l'égard des petits bouchers, qui s'en dédommageraient sur le public, une pression assez semblable à un monopole de fait"<sup>30</sup>. C'était aussi faire courir un risque sanitaire énorme aux Parisiens :

"Cet entassement sur un seul point d'une aussi grande masse d'animaux, dont quelques-uns peuvent porter en eux des principes morbides et contagieux, ces amas énormes de chairs mortes, d'abats, d'entrailles, de détritits organiques, de matières putrescibles de toute nature, pourraient, par leur accumulation sans exemple à ce jour, constituer un foyer d'insalubrité dont l'action ne peut être prévue ni l'intensité mesurée d'une manière certaine",

... c'était enfin commettre une faute politique<sup>31</sup> :

"Séparé du centre de la ville par des quartiers populeux et industriels, situé dans le voisinage de grandes usines, entouré de tous côtés d'une masse considérable de populations ouvrières, l'abattoir unique qui serait fondé à La Villette se trouverait exposé dans une journée de troubles, à être envahi et même occupé temporairement par l'insurrection. Le travail pourrait y être, suivant l'intensité du désordre et la durée de la résistance, suspendu ou ralenti ; les communications avec les autres parties de la ville complètement interceptées ou seulement rendues difficiles et incertaines [...] Si le système de la centralisation était adopté, la prise de l'abattoir unique acquerrait une importance considérable et pourrait, comme but à atteindre, figurer dans le plan de campagne des ennemis de l'ordre."

[96]

Bref, pour la commission, *statu quo*.

Le préfet de la Seine ne pouvait pas ne pas être sensible à certains de ces arguments, mais il maintint son point de vue, qui finalement l'emporta<sup>32</sup>. Le raisonnement d'Hausmann fut sans doute de penser que puisqu'il était impossible d'éloigner l'abattoir de Paris – si on ramenait sous ses murs le marché, ce n'était pas pour expulser l'abattoir ! – , mieux valait entreprendre, pour en "débarrasser la ville", une reconstruction en grand à un seul exemplaire, quitte peut-être à prendre quelques risques. Il fallait bien nourrir le ventre de Paris.

28. Utilisée par lui au sein de la commission administrative (*op. cit.*, p. 14).

29. *Rapport de la Commission instituée pour l'examen des questions relatives à l'établissement d'un abattoir unique sur les terrains de La Villette, à la concession de cet abattoir et du marché aux bestiaux et à l'installation des facteurs dans les marchés en gros de Paris*, S.l.n.d. (juillet 1861), 154 p. [BN : 4° Z Le Senne 2296]. Les citations qui suivent sont extraites des pages 30,45 et 41.

30. La commission exprime ici sa crainte de voir définitivement disparaître, en raison des distances, les bouchers "réguliers", c'est-à-dire abattant eux-mêmes, catégorie intermédiaire entre les "petits bouchers", simples étaliers, et les bouchers en gros – les chevillards –, tuant pour revendre aux étaliers. Voir dans cet ouvrage la contribution de Pierre Haddad.

31. Notons par curiosité les arguments avancés contre la commission, sur ce point du péril politique, par une compagnie qui cherchait à cette époque à se voir confier l'entreprise du marché et des abattoirs, et ce sur des terrains qu'elle possédait à Ménilmontant : on protège plus efficacement un seul point que plusieurs ; "dans le cas d'une insurrection, peu probable aujourd'hui, la circulation des approvisionnements de Paris, se fait tant bien que mal [...] par une sorte de trêve tacite à laquelle tout le monde se sent intéressé" ; enfin, n'importe comment, le terrain qu'elle propose "est placé à proximité des forts de Romainville, Vincennes et de plusieurs casernes" ... *Projet L. Girard relatif à la création d'une factorerie impériale...*, Paris, Wittensheim, 1862, p. 6-7.

32. A cette nuance près que les deux abattoirs de la rive gauche, Villejuif et Grenelle, furent maintenus, en attendant la construction d'un abattoir spécial pour cette rive.

La Villette reçut donc le douteux honneur d'abriter une partie des services communs de la ville. L'installation des Pompes funèbres sur l'emplacement de l'ancien abattoir communal, ou, au bout de l'avenue d'Allemagne, la création du dépotoir municipal qui devait proprement et promptement diriger la vidange parisienne vers la nouvelle voirie, à Bondy<sup>33</sup>, tout cela allait dans le même sens. S'enchaîna aussi tout un développement industriel, que nous n'étudierons pas ici et qui transforma – répétons-le – La Villette en pôle productif majeur. Dès 1872, les établissements du 19<sup>e</sup> arrondissement possédaient déjà le dixième des moteurs fonctionnant dans Paris, et, par la puissance installée, il talonnait le 11<sup>e</sup> et dépassait le 10<sup>e</sup><sup>34</sup>. Le cadet était sur le point de supplanter ses aînés.

### Les nouvelles continuités

Mais, sous l'effet de cette logique spatiale dont nous parlions plus haut, La Villette à son tour essaïma en banlieue. Les établissements gigantesques installés à la lisière du quartier – 33 hectares pour la Compagnie du gaz, 54 pour le marché aux bestiaux et les abattoirs –, comme arqueboutés sur la ligne des fortifications entre les portes de Pantin et d'Aubervilliers, bornaient de façon très frappante le développement urbain, mais ils n'empêchèrent jamais les contacts et les échanges de tous ordres avec la banlieue limitrophe. Cela nous avait déjà frappé en étudiant autrefois la domiciliation ouvrière<sup>35</sup> : l'aire de recrutement des entreprises villettoises, quand elle débordait le quartier ou l'arrondissement, s'avancéait bien plus volontiers en direction de la banlieue – essentiellement à Pantin et Aubervilliers – que vers les zones parisiennes limitrophes. Les échanges avec Belleville étaient rares, alors que nul obstacle majeur ne se dressait entre les deux parties du 19<sup>e</sup> arrondissement. La Villette ne manquait pas d'être présentée comme au total plus liée à la banlieue qu'au reste de Paris. Ainsi en 1890, le Conseil d'hygiène publique de la Seine – l'organisme savant chargé de donner des avis sur toutes les questions relevant de la salubrité de la capitale –, se déclara favorable à un projet d'usine de traitement des déchets animaux à l'intérieur des abattoirs, en dépit, expliqua le rapporteur, de l'objection qui vient spontanément à l'esprit<sup>36</sup> :

"Tout d'abord, on hésite à admettre dans l'enceinte de Paris un établissement de cette importance, mais il suffit d'examiner un plan de Paris pour voir que La Villette est plus éloignée du centre de Paris que le quartier de la Haie-Coq, où sont accumulées les usines qui manipulent les mêmes matières."

[97]

En effet, ce coin d'Aubervilliers – et il n'était pas le seul – avait hérité d'un nombre impressionnant d'entreprises mettant en œuvre des produits ou des déchets organiques : en 1873, pas moins de 26 établissements de première classe – les plus dangereux ou les plus incommodes au regard de la réglementation – étaient établis là, à un kilomètre et moins des portes de Paris<sup>37</sup> : boyauderies, fabriques de colle, de vernis, fabriques de noir animal aussi, au nombre de quatre... C'est l'ouverture des abattoirs, en 1867, qui entraîna – ou pour le moins stimula – le développement de cette annexe banlieusarde de l'industrie

<sup>33</sup>. Le dépotoir de La Villette, créé par ordonnance en 1845, permit la fermeture tant réclamée de la voirie de Montfaucon qui empestait les abords de la localité depuis des lustres. A vrai dire, plus gênante pour le quartier que le dépotoir fut la présence de grandes compagnies de vidange, notamment Lesage, rue de Meaux.

<sup>34</sup>. Chambre de commerce de Paris, *Enquête sur les conditions de travail en France pendant l'année 1872.. Département de la Seine*, Paris, A la Chambre de commerce, 1875, tableau 34, p. 160-161.

<sup>35</sup>. Voir A. Faure, "Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin". Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens (1800-1914)", in Susanna Magri et Christian Topalov éd., *Villes ouvrières (1900-1914)*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 93-107.

<sup>36</sup>. *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1890 jusqu'à 1894...*, Paris, Chaix, 1897, p. 445.

<sup>37</sup>. Archives du service des Établissements classés, Paris, quai de Gèvres, dossier OG 116, rapport du 28 juin 1873.

parisienne, annexe qui relève en bonne partie des activités nées de ce qu'on est convenu d'appeler le "cinquième quartier", c'est-à-dire le sang, les abats, la graisse, les pieds..., tout ce qui fait la différence entre le poids de viande nette et le poids de la bête sur pied, et est revendu par le boucher aux entreprises spécialisées. Ces importantes et lucratives industries ne s'installèrent jamais dans l'enceinte même de l'abattoir. Volonté probable de la part de l'administration de ne pas encourager l'installation à Paris d'industries insalubres, gênantes peut-être dans un établissement dont la fonction était d'abord et avant tout de ravitailler la capitale. Alphand, le puissant directeur des Travaux, déclarait en 1880 que les mauvaises odeurs des abattoirs "ne proviennent pas, comme on pourrait le croire, du *coche*, qui reçoit les excréments et les intestins des animaux abattus [...], mais sont produites par la fonte des graisses, à laquelle il faut procéder immédiatement après l'abattage"<sup>38</sup>. Encore ne s'agissait-il que de la phase de ramassage des graisses : "épluchées" puis mises dans des sacs, elles étaient envoyées chez les fondeurs qui en faisaient de la margarine et des suifs pour la parfumerie ou la chandellerie. "Tous avaient leurs usines de transformation dans la banlieue immédiate : Aubervilliers, Pantin, Saint-Gervais"<sup>39</sup>. Seule exception notable à cette règle d'exclusion, l'usine Artus, installée aux abattoirs depuis 1884 pour le travail des pieds et des têtes de moutons et de veaux<sup>40</sup>. Il est vrai qu'également La Villette elle-même avait son lot d'entreprises relevant du cinquième quartier. Les tripes à la mode de Caen et le gras-double, par exemple, étaient fabriqués dans des établissements situés tout près ou guère loin des abattoirs : un atelier de la rue de Crimée, en 1912, préparait chaque jour environ 50 kilos de tripes<sup>41</sup>. Les abats rouges partaient à destination des nombreuses triperies en gros installées dans le quartier. On y signale aussi des dépôts de cuir vert, une horreur quand l'établissement était mal tenu<sup>42</sup>. Mais l'essentiel partait en banlieue pour y être traité ou transformé, que ce soit le sang<sup>43</sup>, la graisse, on vient de le voir, ou encore les déchets proprement dits : animaux morts, fœtus, viandes saisies par le service vétérinaire...

On voit donc à propos des industries de la viande combien forts étaient les liens progressivement tissés entre cette banlieue et ce faubourg. Rien d'étonnant à ce que le Syndicat de la boucherie en gros ait été des plus attentifs à ce qui se passait en banlieue et pouvait affecter les abattoirs : tel arrêté intempestif du maire du Pré-Saint-Gervais qui

---

<sup>38</sup>. Procès-verbal de la séance du 1er oct. 1880 du Conseil d'hygiène, in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1880, t. 2, p. 402.

<sup>39</sup>. Georges Beaugrand, "Un siècle d'histoire. L'abattoir de La Villette de 1871 à 1939", f° 54-55. Ce manuscrit est conservé au Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme (Université Paris I) dans les papiers de cet ancien syndicaliste de la boucherie, député et maire. Un autre manuscrit s'intitule "Né à la Belle Époque. Biographie [...] de 1900 à 1978", 242 f°. Sur Beaugrand, voir la notice rédigée par Jacques Girault in J. Maitron dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Ed. ouvrières, t. 18, 1982, p. 290 et suiv.

<sup>40</sup>. En 1888, la ville mit en adjudication la location des "bâtiments aménagés dans l'abattoir" pour la cuisson des pieds de mouton et l'échaudage des têtes et pieds de veaux. Artus – cas unique de travail mécanisé aux abattoirs – louait à un constructeur breveté les gratteuses de pieds de mouton qu'il utilisait. L'entreprise employait 150 salariés en 1895, dont une moitié de femmes. Voir Archives de Paris (APa), DP<sup>4</sup>448, 174 rue de Flandre, calepin Artus.

<sup>41</sup>. Préfecture de Police, *Compte rendu des séances du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine*, 1912, n° 7, p. 130-131.

<sup>42</sup>. Dans un dépôt de la rue du Maroc, les cuirs étaient reçus "à peine salés et munis le plus souvent des cornes, des queues, etc." ; une "saumure sanguinolente" stagnait sur le sol et des odeurs très fortes, "même dans la saison froide", se répandaient dans le voisinage. *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1884 jusqu'à 1886...*, Paris, Chaix, 1889, p. 791.

<sup>43</sup>. Le sang était ramassé par les ouvriers des récupérateurs, stocké quelque temps dans de grands tonneaux puis envoyé dans les usines de traitement – à Aubervilliers, mais aussi à Nanterre voire à Créteil – pour faire de l'engrais. A la fin du siècle, c'est la firme Bourgeois qui semble avoir un quasi monopole sur ce précieux sous-produit ; installée à l'abattoir depuis 1883 dans des bâtiments élevés par le précédent locataire, elle employait là, dès cette date, 42 ouvriers sanguins (APa, DP<sup>4</sup> 448, calepin du 176 rue de Flandre).

avait cru bon de prendre des mesures contre les troupeaux de moutons destinés à l'abattoir et transitant par sa commune – pour les chevillards, "l'intérêt public" devait primer "l'administration locale" –, ou encore l'hostilité du maire de Nanterre à l'extension d'une usine où, depuis vingt ans, étaient travaillés les boyaux de moutons et les menus de porcs<sup>44</sup>. D'autres exemples d'osmose ou d'essaimage pourraient être retrouvés, comme dans la construction mécanique avec le cas de Gargan, cet industriel installé depuis 1854 rue Curial [98] et qui équipa la grande usine à gaz. Devenu propriétaire de forêt à Livry en 1859, Gargan y construisit une scierie destinée à approvisionner son usine de Paris en bois de wagons. Le chemin de fer qu'il construisit pour son usage – la future ligne Bondy-Aulnay – allait jouer un grand rôle dans l'urbanisation future de cette banlieue<sup>45</sup>.

L'industrialisation d'un lieu est le produit d'une dynamique complexe où interfèrent la stratégie sociale du patronat, les calculs de l'administration et les logiques spatiales. Comme toujours dans l'histoire des villes, il faut dépasser le strict point de vue local pour comprendre les réalités d'un lieu... L'emprise que pouvait représenter l'industrie à la fois dans l'espace et dans l'existence de ses habitants est aussi une donnée générale dont le cas villettois va nous permettre une première approche.

### *L'emprise de l'industrie.*

L'image qui nous est donnée de La Villette au moment de son plus fort développement, est bien celle d'un quartier entièrement voué à l'industrie, possédé par elle. Fini le joli temps des patineurs sur le bassin gelé, "les plantations qui formaient avenue autour du bassin ont été abattues pour faire place à des magasins, à des hangars, à des entrepôts"<sup>46</sup>. Tout ici n'était plus que suie et sueur : "Parmi les véhicules, pas une voiture de luxe, à peine quelques fiacres, et, parmi les piétons, pas un promeneur, pas un oisif"<sup>47</sup>, rien que des ouvriers aussi noirs que les murs de leur quartier, "travailleurs des quais, des gazomètres, des usines, du chemin de fer ; la poussière emplait leur bouche et craque sous les dents"<sup>48</sup>. A lire certaines descriptions, on pourrait même croire que les usines et les ateliers occupaient tout l'espace, que le quartier n'était pas, à proprement parler, habité<sup>49</sup> ! Nous n'entreprendrons pas ici l'étude du rapport entre espace de travail et espace de résidence, que ce soit au niveau du quartier entier, de la rue ou de la parcelle. Voici, plus modestement, quelques remarques sur la nature et l'ampleur de cette emprise.

#### **Les appétits de l'entreprise**

Un quartier industriel, plus que tout autre sans doute, est un quartier fortement cloisonné. La grande entreprise bouche l'espace, limite les issues. Faut-il encore évoquer la massive présence du marché et des abattoirs, ou encore celle de l'usine à gaz, plutôt des usines du gaz à La Villette ? Considérons, l'œil sur une carte, l'allure de cet immense ensemble, en fait éclaté entre plusieurs unités : l'usine à gaz elle-même, adossée aux fortifications, occupait 13 hectares avec, enclavée dans son enceinte, l'usine expérimentale de distillation, et, de l'autre côté de la rue d'Aubervilliers, un vaste atelier pour le

---

<sup>44</sup>. Procès-verbaux du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séances des 28 avril et 22 sept. 1887. Je remercie très vivement Pierre Haddad de m'avoir donné communication de ces précieux registres.

<sup>45</sup>. Sur Gargan, l'industriel, et la commune de Livry-Gargan, voir D. Midol, *Gargan (Louis-Xavier) 1916-1886. La vie d'un ouvrier*. Publications de la Société historique du Raincy, 1925, p. 14-15 ; A. Faure, "Villégiature populaire et peuplement des banlieues à la fin du XIXe siècle. L'exemple de Montfermeil", in *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p. 167-194.

<sup>46</sup>. "La rue d'Allemagne", in *La Ville de Paris*, 3 juil. 1881.

<sup>47</sup>. "La rue d'Allemagne", in *La Ville de Paris*, 19 oct. 1883.

<sup>48</sup>. Eugène Dabit, *Faubourgs de Paris*, Paris, Gallimard, 1933, p. 140.

<sup>49</sup>. Le Conseil municipal de La Villette n'avait pas craint d'écrire dans son libelle de 1859 : "Il n'est pas chez nous une maison, un terrain qui ne soient presque exclusivement occupés par l'industrie." (*Note du Conseil municipal...*, op. cit., p. 3).

traitement des eaux ammoniacales. Ensuite, passée la ligne de Ceinture, on tombait sur le chantier des gazomètres, lui-même séparé par les voies de chemin de fer de l'Est d'un grand chantier à coke en face duquel se déployait la vaste usine des goudrons occupant tout l'îlot, ou presque, formé par la rue Curial, la rue de Cambrai et le passage Wattiaux<sup>50</sup>. On dirait un gigantesque puzzle urbain dont les morceaux, cousus par un réseau particulier de voies de chemin de fer, embranchées sur la Ceinture et sur l'Est, mordaient sur des portions entières de rues, par ailleurs construites et habitées.

On pourrait développer ce point des enclaves créées par les réseaux ferroviaires en ville<sup>51</sup>, mais, à La Villette, quoi de plus frappant que l'état de quasi partition du quartier dû à l'existence du bassin et du canal ? [99] Cette saignée détermina dans la commune l'existence d'une rive droite et d'une rive gauche : désormais on habitait soit à la Grande Villette, à droite du bassin, côté rue de Flandre, soit à la Petite Villette, à gauche, aux alentours de la rue de Meaux et de l'avenue d'Allemagne. Il se peut que cette distinction fût ancienne, antérieure à la voie d'eau<sup>52</sup>, mais elle se serait trouvée comme refondée par le percement de cette ample coulée vouée aux entrepôts et à la lente circulation des marchandises. Les quelques points de passage entre l'une et l'autre rives apparurent bien tardivement : la passerelle de la Moselle, au-dessus du bassin, ne remonte qu'à l'année 1878, la construction du pont de la rue de l'Ourcq s'étala sur près de vingt ans<sup>53</sup>, et, au confluent du bassin et de la rue de Crimée, les temps d'interruption de la circulation terrestre ne furent réduits qu'avec la construction d'un nouveau pont levant – celui que nous connaissons –, en 1886<sup>54</sup>. Et que dire des projet inaboutis et des demandes rejetées ! Les propriétaires qui ouvrirent la rue Euryale Dehaynin en 1907, auraient voulu la relier avec la rue de Rouen par un pont jeté au-dessus de l'eau. Toutes les autorités intéressées par la circulation fluviale – le Syndicat du bassin, la Chambre de commerce, les ingénieurs des canaux – tombèrent d'accord pour repousser l'idée d'une liaison supplémentaire entre les deux rives : c'était une "mutilation du port", et qui plus est une mutilation sans profit... Comme l'écrit une historienne, "deux courants de circulation s'opposaient"<sup>55</sup> : les intérêts portuaires pesaient plus lourd que ceux du roulage... et ceux des simples habitants.

Il est rare qu'en ces quartiers, l'usine soit sortie de terre toute armée. En général, l'entreprise a grandi progressivement, elle a "poussé", comme un organisme vivant, s'annexant les parcelles voisines jusqu'à occuper tout un îlot, puis lorgner sur les terrains d'alentour. Ainsi le royaume du gaz dont on vient de parler a derrière lui toute une histoire foncière qu'il serait intéressant de détailler. Citons simplement ici le cas de l'usine des goudrons, qui mit plus de trente ans à atteindre sa taille définitive : en 1861, la Compagnie du gaz rachète l'entreprise Knab, fondée pour le traitement des goudrons produits par sa nouvelle usine toute proche, et c'est en 1885 seulement qu'elle achète la

50. Le reste de l'îlot était occupé, outre les maisons d'habitation du passage Wattiaux, par Barbier et Fenestre, fabricants de phares et de fanaux lenticulaires.

51. Selon Lambeau (*op. cit.*, p. 342), Louis Lazare aurait parlé en 1852 dans un article de *La Gazette municipale* de la nécessité d'établir sept passages à niveau pour éviter que les lignes de chemin de fer en cours de construction n'aboutissent à complètement tronçonner le haut du quartier.

52. Aucun des ouvrages que nous avons lus – Lambeau en tête – ne fait allusion à un tel usage pour la période moderne, ce qui n'est pas une preuve, mais, dans les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, la distinction des deux Villette était banale. Les industriels, quand le cas échéait, ne manquaient pas de préciser "Petite Villette" sur leur papier de commerce (voir les lettres conservées in AN, F<sup>2</sup>II Seine 36-37), et l'ordonnance de 1845 créant le dépotoir municipal parlait bien d'un établissement à ouvrir à "la Petite Villette".

53. Voir encore Lambeau, *op. cit.*, p. 306-307.

54. Yves Lefresne et Jean-Pierre Dubreuil, "Les travaux sur les canaux", in *Les canaux de Paris, op. cit.*, p. 146.

55. Emmanuelle François, *Le XIX<sup>e</sup> du bassin de la Villette*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris-VII, 1987, p. 145-146.

dernière parcelle libre de l'îlot, soit au fil des années pas moins de six acquisitions successives<sup>56</sup>. L'espace, pain de l'industrie.

Les meilleurs exemples de grignotage que nous connaissons sont aussi les plus compliqués. Prenons l'usine Félix Potin, au 83-89 rue de l'Ourcq, là où étaient fabriqués ou conditionnés le chocolat, les conserves, les confitures, la moutarde, les vins et les huiles..., tous les produits, ou presque, vendus par la marque et qui sortaient de l'usine soit pour approvisionner les magasins de détail soit pour être livrés au domicile des clients ayant passé commande par correspondance<sup>57</sup>. Le plan sommaire que nous avons consulté – et reproduit *in fine* – <sup>58</sup> montre, répartie sur cette parcelle de 6 800 mètres, une série de bâtiments parallèles, reliés par un système compliqué de cours vitrées et de ponts, où alternaient écuries, magasins et ateliers de fabrications, en général de deux étages. Un bâtiment spécial, surmonté par une cheminée de 30 mètres, abritait les machines à vapeur. Devant la chocolaterie, deux pavillons d'habitation réservés au logement du personnel de l'expédition – les commis, pour la plupart de tout jeunes gens, étaient en effet logés par Potin – furent remaniés et surélevés à plusieurs reprises, jusqu'à cinq étages : en 1900, on trouvait là concentrés sur tout le rez-de-chaussée et au premier les services de l'expédition avec ses immenses comptoirs ; au deuxième étaient les cuisines, le réfectoire et le "dortoir des bonnes"; au troisième, on trouvait les bureaux – 18 machines à écrire –, et les deux derniers niveaux étaient entièrement occupés par les dortoirs réservés aux commis hommes.

L'impression que l'on a est bien celle d'une usine progressivement poussée, par ajout progressif de parcelles et additions de construction. Les documents cadastraux montrent aussi le grignotage des parcelles circonvoisines, attestant la volonté permanente de l'entreprise à la fois d'être moins à l'étroit pour travailler et d'expédier plus commodément ses marchandises. En 1893, la fabrication des conserves de viande fut transférée au 95 de la rue de l'Ourcq, dans un bâtiment moderne en brique, d'un seul étage, mais avec en sous-sol deux niveaux de caves frigorifiques. Potin louait aussi à proximité diverses parcelles ou bâtiments : au 90, une écurie, au 66-68, en deuxième cour, un local qui lui servait de magasin pour ses caisses d'emballage, etc... Mais l'entreprise cherchait surtout à s'étendre sur les terrains limitrophes à celui du 83-85 de façon à avoir accès, en bout d'îlot, à la rue de Flandre. En 1877 puis en 1889, Potin prit à bail deux grandes parcelles dans le vaste terrain mitoyen du 123 rue de Flandre – la propriété d'un certain Troppe –, et construisit sur ce sol loué – le cas est fréquent – une série de bâtiments bas, comprenant des vestiaires, un hangar pour le dépôt des bouteilles vides et surtout deux grandes écuries avec remises pour voitures. De là, on pouvait gagner la rue de Flandre soit par le 125, un terrain Troppe également, soit par le 123, mais en empruntant un passage qui contournait la maison d'habitation située en façade de rue... C'est sans doute de là que partaient, une fois remplies par le service de l'expédition, les véhicules de livraison de l'entreprise – 58 voitures à deux chevaux, 6 fourgons et 19 camions ou flèches –, si connus alors des Parisiens. Un passage direct fut ménagé qui, partant de la rue de l'Ourcq, longeait les bâtiments de l'usine et permettait de rattraper celui qui desservait le 123. L'entreprise avait gagné en place et en débouchés immédiats pour son charroi – ledit passage avait aussi une branche qui aboutissait rue de Crimée –, mais au prix d'un certain

<sup>56</sup>. Voir Archives EDF-GDF, Société du Gaz de Paris (A. EDF), boîte 696 006, affaire Barbier.

<sup>57</sup>. Sur Potin, voir G. d'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne*, Paris, Armand Colin, t.1, 1908, p. 193 et suiv. ; Jean-Philippe Camborde, *La maison Félix Potin (1844-1924)*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris VII, 1993, 2 vol., 262 p.+ annexes, *passim*.

<sup>58</sup>. APa, DP<sup>4</sup>833 (rue de l'Ourcq, révision cadastrale de 1876). D'après les notes jointes au calepin, travaillaient là près d'un millier d'ouvriers et d'ouvrières, 855 précisément pour la période écoulée entre octobre 1894 et octobre 1895, soit 499 hommes et 375 femmes répartis entre 21 services... La chocolaterie était le service le plus important –76 hommes, 83 femmes –, si l'on met à part le service des commandes employant 253 hommes. Une note de 1897 attribuée à ce service 332 personnes, employés à la comptabilité, manoeuvres et livreurs proprement dits, cochers et facteurs-livreurs, au nombre de plus de 100.

éloignement entre les véhicules et le bâtiment où se préparaient les commandes, compliquant encore la circulation à l'intérieur de cette vaste parcelle toute enchevêtrée. Un mode chaotique d'extension aboutissait au gaspillage de ce bien précieux entre tous en ville, l'espace. [100]

Autres géantes du lieu, les raffineries. Leur histoire foncière ressemble à celle de Potin. Que fit Dominique Sommier, aussitôt installé rue de Flandre, au 145 ? "Des acquisitions de terrains complémentaires pour l'agrandissement de l'usine"<sup>59</sup>. La raffinerie Querruel, au 95, apparaît installée dans un ensemble hétéroclite de 18 bâtiments, qui furent transformés en une sorte de cité industrielle – la cité des Flamands – lorsque l'entreprise quitta Paris pour Saint-Ouen en 1886<sup>60</sup>. Et – à tout seigneur tout honneur – Lebaudy. La révision cadastrale de 1876<sup>61</sup> nous montre les ultimes acquisitions faites par l'entreprise pour agrandir encore son domaine qui, depuis le 19 de la rue de Flandre, allait jusqu'à la rue du Maroc et la rue de Tanger, pas moins déjà de 22 360 mètres ! En 1886, Lebaudy acheta le 3 de la rue de Flandre et rasa les écuries qui y existaient pour en réunir le sol au bâtiment d'essai de l'usine ; en 1882, tel avait déjà été le sort d'une petite fabrique de chocolat, au 15 ; opération identique au 13 en 1890 ; le 21, à une date indéterminée, fut acheté pour être aménagé en bureaux, même chose au 17, un bâtiment d'habitation dont les 2e et 3e étages furent mis en communication avec le 19 pour faire aussi des bureaux. Ajoutons enfin en 1888 une importante acquisition de l'autre côté de la rue de Flandre, au 16, une propriété très profonde qui donnait sur le quai de Seine et assurait désormais à la raffinerie un accès particulier au bassin. N'est-ce pas là un bel exemple de ce que la récente historienne d'une entreprise banlieusarde elle aussi dévoreuse d'espace<sup>62</sup>, appelait "la stratégie de l'araignée"?

### **Le quartier et l'entreprise.**

Ce n'est pas pour autant qu'il faille voir dans l'industrialisation galopante un appauvrissement urbanistique puisque, fort souvent, la grande entreprise faisait naître à ses portes tout un éventail d'activités, à l'origine d'une vie locale riche et variée. C'est là un aspect, très positif, de l'emprise dont nous parlons. A La Villette, il ne fut jamais de meilleur exemple de ce foisonnement induit que les abattoirs et le marché. Certes, la cité de la viande eut toujours quelque chose d'un monde à part, impénétrable au profane, une "ville dans la ville" nous dit-on parfois<sup>63</sup>, ou bien, au dire d'un de ses anciens notables, un "village"<sup>64</sup>, c'est-à-dire un lieu où tout le monde se connaissait, mais tourné sur lui-même. Pourtant, au moins jusqu'au premier conflit mondial, cette cité n'avait rien d'une ville close, hostile au quartier.

D'abord c'était un marché public, donc accessible aux professionnels de la viande, éleveurs ou bouchers détaillants. En fait, longtemps, on y circula librement, la seule interdiction portant sur la présence des enfants. Significative exclusion... La Villette fut probablement pour des générations de garçons et de filles un formidable terrain d'aventures. Ainsi, les chevillards ne cessaient de se plaindre de ces gamins qui "frappent

<sup>59</sup>. D'après une "Notice succincte sur l'origine de la raffinerie Sommier" établie en 1961 et conservée par le Centre d'études du sucre (Cedus), 30 rue de Lubeck, Paris.

<sup>60</sup>. APa, DP<sup>4</sup>446, rue de Flandre (révision de 1876), calepin du n° 95 (avec plans).

<sup>61</sup>. APa, DP<sup>4</sup>445. Lebaudy, qui employait 200 ouvriers en 1849, en comptait le double vers 1907 (d'après Archives de la préfecture de Police (APo), B<sup>A</sup> 1353, grève chez Say).

<sup>62</sup>. Noëlle Gérome, SNECMA. *Les moteurs de la banlieue*, Paris, Scanéditions, 1992, p. 47.

<sup>63</sup>. L'expression se retrouve aussi bien dans la bouche d'un professionnel – "La Villette, c'était une ville dans la ville", dit un ancien garçon boucher, in *Maison de La Villette*, entretien A 18, – que sous la plume d'un témoin étranger au milieu : Les abattoirs, c'est "une ville dans la ville" (Florence Littré, *La petite chinetoque*, Besançon, L'Amitié par le livre, 1990, p. 89).

<sup>64</sup>. Lardereau, ancien président du Syndicat de la boucherie en gros, *Maison de La Villette*, entretien A 10, . Citons encore cette belle expression d'un garçon boucher : La Villette, "c'était un royaume pour nous" (*Ibidem*, entretien A 18).

les animaux, dégradent les constructions et dérobent tout ce qui se trouve à leur portée"<sup>65</sup>. Mais ce gigantesque parc – déjà... – était en même temps un lieu où l'on pouvait gagner quelques sous en aidant les placeurs les jours de grand marché, par exemple<sup>66</sup>. "Il y a des enfants qui n'ont [sic] pas seulement douze ans et on endure cela au marché aux Bestiaux de la Villette", déclarait en 1891 un placeur de moutons<sup>67</sup>, manifestement peu favorable à l'emploi de gamins n'ayant pas toujours la force ou l'habileté nécessaires pour diriger des bêtes effrayées ou rétives. En dépit de tous les interdits<sup>68</sup>, l'emploi occasionnel des enfants du voisinage persista longtemps<sup>69</sup>. Mais quant au reste du public, aux jours de marché et aux heures de vente de la viande, rien n'empêchait sa libre circulation, au moins jusqu'en 1891, date à laquelle une carte d'entrée fut imposée aux abattoirs, près de trente ans après leur ouverture...<sup>70</sup> Les professionnels avaient toujours mal supporté la présence des curieux et des promeneurs, gênant le travail, fauteurs potentiels d'accidents : "L'abattoir, rappelaient souvent les chevillards, n'est pas un lieu de promenade et il doit être interdit au public comme cela a lieu dans la plupart des villes de province"<sup>71</sup>. Et il n'est jusqu'aux barrières garantissant les passants contre l'échappée de bêtes affolées [102] qui auraient été mal conçues ou insuffisantes. Quand la rue de Flandre commença à connaître l'affluence des convois se dirigeant vers le cimetière de Pantin, les chevillards se dirent affolés devant les conséquences possibles : "Des existences humaines menacées d'abord, des indemnités considérables à donner aux victimes pour les indemniser. La mort pour les uns, la ruine pour les autres"<sup>72</sup>. Rien moins !

L'établissement débordait aussi sur le quartier. D'abord sous la forme des commerces installés à ses alentours immédiats. Côté avenue d'Allemagne, face à la grille, s'égreuaient les vendeurs d'étaux et d'ustensiles pour bouchers, ainsi que les marchands de blouses et de vestes : pas moins de onze, entre les numéros 160 et 206, d'après le Bottin de 1909. Au 192, par exemple, à l'enseigne de "La Houlette", était la maison Marchal – ancienne maison Capillon – qui offrait tout l'habillement indispensable aux marchands bouchers, les fameuses blouses plissées, en toile bleue – le "bleu Villette" –, sans oublier les sacoches et les portefeuilles spéciaux servant à ranger les billets de banque sans les plier<sup>73</sup>. Les ouvriers "pour la tenue vestimentaire de ville et pour le travail", trouvaient aussi leur bonheur "dans les boutiques en face de l'abattoir"<sup>74</sup> : blouses – bleues également –, pantalons ouverts dans le bas, haute casquette noire à visière... Derrière les boutiques, les cours des maisons d'alentour servaient de remise aux voitures des étaliers et surtout

<sup>65</sup>. P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séances des 16 sept. 1886, 14 et 28 avril 1887.

<sup>66</sup>. Voir, entre autres témoignages sur ce point, Maurice Talmeyr, *La cité du sang*, 1901, p. 78-79.

<sup>67</sup>. AN, C 5531 B, déclaration du placeur Eugène Didier.

<sup>68</sup>. L'ordonnance de police du 30 novembre 1867 disait que "nul ne sera admis comme ouvrier sur le marché s'il n'est âgé de 18 ans accomplis". Aux abattoirs, le travail des jeunes de moins de 16 ans fut interdit à la suite de la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants.

<sup>69</sup>. D'où cette phrase étonnante dite par un témoin évoquant son enfance, dans les années 1930 : "Les enfants du quartier, on travaillait tous à La Villette" (Libermann, Maison de La Villette, entretien A 2).

<sup>70</sup>. Des listes de femmes autorisées à pénétrer aux abattoirs – notamment les ouvrières de chez Artus – se trouvent aux APo, D<sup>A</sup>688. Ces cartes, valables un an, étaient contresignées par le président du Syndicat du commerce de la boucherie en gros. Fin décembre 1891, il en avait été délivré 1 252. Notons qu'en dépit de ces cartes, les autorités en étaient encore en 1906 à discuter des moyens à prendre pour que ne puissent continuer à rentrer aux abattoirs "certains individus étrangers au commerce de la boucherie, qui s'y introduisent journellement [...] en prétextant des occupations la plupart du temps illusoires"... (APo, D<sup>A</sup> 724, Lettre de l'officier de paix du 19<sup>e</sup> arrondissement).

<sup>71</sup>. P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séance du 11 août 1887.

<sup>72</sup>. P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séances des 11 août 1887 et 12 janvier 1888.

<sup>73</sup>. D'après un prospectus conservé aux APa, VK<sup>3</sup>109, Fête alimentaire de La Villette en 1900.

<sup>74</sup>. G. Beaugrand, "Un siècle d'histoire....", manuscrit cit., f° 31.

des meneurs de viande, ces entreprises à leur service, spécialisées dans le transport des carcasses. Rue de Flandre, au 170, tout un ensemble de remises couvertes, avec auges et râteliers, destinées principalement à "MM. les bouchers", fut inauguré en 1898 : "Leur voiture, dit le prospectus de l'établissement, sera conduite s'ils le désirent à l'échaudoir qu'ils auront préalablement indiqué et à l'heure qui leur conviendra le mieux pour la durée probable de leurs achats"<sup>75</sup>. Il n'y a là rien d'étonnant car les abattoirs n'offraient aucun abri couvert pour les voitures des acheteurs<sup>76</sup>, si bien que l'été, à rester stationner là tout le temps des achats, elles s'échauffaient rapidement et "la viande au lieu d'être placée dans une voiture fraîche est transportée comme dans un gouffre de chaleur"<sup>77</sup>. Mieux valait l'abriter dans les cours ombreuses du quartier.

Qui dit La Villette autrefois pense aux restaurants et aux cafés qui, face aux grilles du marché et des abattoirs, offraient leur havre de repos et de liesse. "Chacun d'eux avait sa réputation et sa clientèle particulières", écrit Georges Beaugrand, l'ancien syndicaliste un temps député du 19<sup>e</sup>, et précieux témoin de l'époque. L'Amiral, face à l'abattoir, "était le lieu choisi de rendez-vous des gros chevillards et hauts personnages politiques"; le café Chanut avait une clientèle de petits patrons chevillards et "d'ouvriers amateurs de billards"; le Veau d'Or était un restaurant pour patrons et employés<sup>78</sup>. A l'autre bout du complexe, côté marché, Dagorno et le Cochon d'Or avaient la clientèle riche : "Le Cochon d'Or, c'était pas pour nous, c'était pour les commissionnaires, et les paysans qui arrivaient", dit un ancien moutonnier<sup>79</sup>. [103]Quand Beaugrand s'étend sur les "orgies" auxquelles les "potentats de la viande" se seraient livrés là – "vins capiteux, alcools, champagne à gogos, [...] prostituées et spectacles pornographiques" –, il nous fait comprendre combien ces établissements huppés, pourtant si proches, pouvaient sembler lointains aux gens ordinaires. Mais, au café voisin, l'Horloge, "ils étaient gentils" pour le personnel du marché<sup>80</sup>. Bref, tous les cercles de la viande avaient leur succursale.

Ces établissements n'avaient pas qu'une fonction festive ou récréative, ils étaient le véritable prolongement du marché. Ainsi, les commissionnaires avaient souvent leurs bureaux dans les arrière-cours des hôtels ou des marchands de vins, quand ils n'étaient pas carrément installés à l'intérieur des établissements les plus vastes, dont les salles en enfilade abritaient, entre les banquettes ou derrière elles, "des rangées de cases en grillage, des guichets, des coffres-forts"<sup>81</sup>. Au marché comme aux abattoirs, il n'y avait ni vestiaire ni réfectoire. Les blouses des marchands étaient entretenues et gardées par de petits entrepreneurs installés eux aussi dans les établissements d'alentour, souvent à l'étage. A la fin du marché, négociants et acheteurs venaient là pour se décrotter et reprendre leurs vêtements avant de passer à table. Pour les ouvriers, à moins de laisser traîner ses vêtements dans un coin de l'échaudoir, rien d'autre pendant longtemps ne semble avoir existé que des placards dans les cafés voisins. "Les gens qui travaillaient dans ce métier, dit un chevillard qui se rappelle avoir été ouvrier, avaient l'habitude de descendre au café, et là dans les sous-sols des cafés, il y avait des placards qui étaient le truc familial"<sup>82</sup>.

<sup>75</sup>. L'établissement s'appelait "Au père Michel". D'après APa, DP<sup>4</sup> 448, calepin du 170 rue de Flandre.

<sup>76</sup>. Mais il fallait acquitter à la Ville un droit de stationnement, comme dans tous les marchés.

<sup>77</sup> P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séance du 12 janv. 1888.

<sup>78</sup>. G. Beaugrand, "Un siècle d'histoire....", manuscrit cit., f° 77-79.

<sup>79</sup>. Entretien Marcel Scheyder, Maison de la Villette, A 3-4.

<sup>80</sup>. *Ibidem*. Sur les cafés et restaurants fréquentés par les gens de la viande, point de passage obligé de toute étude sur La Villette, voir Georges Ponthieu et Elisabeth Philipp, *La Villette*, Paris, Éd. Atlas, 1987, p. 47 et suiv., ainsi que le rapport d'étude de Roselnye Goiran, *Analyse de la clientèle des restaurants et des bouchers*, s.l. [Parc de La Villette], juil. 1983, 42 p., ill.

<sup>81</sup>. M. Talmeyr, *op. cit.*, p. 49-50.

<sup>82</sup>. Entretien Lardereau, Maison de La Villette, A 10. Voir aussi entretien Mme Labatut, Maison de la Villette, A 27, et Nadine Loret, *Les femmes au marché aux bestiaux et aux abattoirs de la Villette*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris VII, 1984, p. 67,73.

C'était crasseux et peu hygiénique, car on sortait de l'abattoir mal débarbouillé – point de lavabos, de simples seaux d'eau – et le tablier plein de sang, "mais c'était plus sympa [...] On se retrouvait au vestiaire, on prenait un coup, on mangeait un casse-croûte, c'était une façon de vivre."

Pas de vestiaires, et pas non plus de réfectoires. Dans les échaudoirs, un casse-croûte, comme sur les chantiers du bâtiment, coupait la longue matinée entamée à 5 heures, mais vers midi, "une heure et même 14 heures", les hommes se précipitaient "en face l'abattoir, [pour] gloutonnement avaler quelques aliments"<sup>83</sup>. Le début de la vente, à 1 heure, rendait sa liberté au personnel, qui prenait d'assaut les comptoirs et les tables de tous les débits du quartier : "Quand on arrivait à l'heure du midi jusqu'à 3-4 heures, on ne pouvait pas approcher les comptoirs. Les tueurs étaient tous devant le bar... d'où d'ailleurs la dimension extraordinaire des comptoirs"<sup>84</sup>. Une habitude ouvrière aurait été d'aller porter un morceau de viande chez un petit restaurateur ou un bistrot pour qu'il le cuisine en prévision du repas de midi : "Dans le temps, c'était ça. Le matin, les gars descendaient un pélican... [Les bistrots] travaillaient à la cuisson le matin. Ils prenaient deux ou trois francs pour la cuisson. Les gars buvaient le coup, ça faisait travailler. Ils faisaient 80 ou 100 cuissons, le matin. Tout le monde venait"<sup>85</sup>. Gageons que cette pratique était plutôt réservée aux jours creux, où l'on avait plus de temps ; elle suppose aussi la perpétuation du don de viande par le patron, le "pot au feu"<sup>86</sup>, coutume qui cessa probablement d'être monnaie courante après l'affaire de la "petite viande" dont on va dire quelques mots.

La solidarité entre la cité de la viande et le reste du quartier prenait aussi la forme de trafics qui soulageaient la misère ambiante, tout en permettant à certains ou certaines d'arrondir les fins de semaine. Ainsi pendant toute une époque, des "femmes des environs" s'introduisaient couramment dans le marché ou dans les bouveries de l'abattoir pour traire les vaches laitières qui allaient être vendues ou tuées. Ce lait provenant souvent d'animaux épuisés ou malades, donc extrêmement suspect – un rapport parle même d'un lait "grumeleux, jaunâtre et verdâtre, qui n'a de lait que le nom et dont l'aspect et l'odeur sont vraiment repoussants"<sup>87</sup> –, était sans doute revendu à des voisines, voire à des laiteries du quartier ou de la banlieue proche. La préfecture de Police ferma longtemps les yeux sur cette traite sauvage éminemment dangereuse pour les nourrissons : comme souvent, mieux valait à ses yeux un désordre allant dans le sens de la tranquillité du quartier que la stricte application des règlements. Il est probable que la création des cartes d'entrée, en 1891, mit fin à ce trafic ou le rendit plus difficile<sup>88</sup>. De même nature était le commerce interlope de la "petite viande". Il s'agissait des menus morceaux de chair, parfaitement consommables, que les ouvriers fondeurs – ceux qui épluchaient la graisse des bêtes abattues – récupéraient et vendaient à l'extérieur, coutumier supplément à leur salaire. Mais on parlait aussi de trafic de viande avariée, de "marchandises innommables" fourrées dans des "sacs malpropres" et revendues à des gargotiers sans scrupule de Pantin et d'Aubervilliers<sup>89</sup>. Un arrêté de 1909, qui causa un beau tollé aux abattoirs parmi les ouvriers, interdit la sortie et le colportage de la petite viande...

Tout un équilibre local naissait donc de la compénétration de l'établissement industriel et du quartier.

83. G. Beaugrand, "Né à la Belle Époque", manuscrit cité, f°48.

84. Interview de Bernard Louyot in *Le temps de la ville*, Paris, Maison de La Villette, 1989, non pag. (catalogue de l'exposition tenue à la Maison de La Villette)

85. Entretien Loulou, Maison de La Villette, A 17. Le pélican dont parle ce témoin est un morceau d'onglet.

86. L'expression est plusieurs fois employée dans les P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris de 1909

87- *Compte rendu des séances du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine*, 1899, p. 148.

88- Sur ce trafic, voir N. Lorey, *Les femmes...*, op. cit., p. 26.

89. P.-V. du Syndicat du commerce de la boucherie en gros de Paris, séances du 27 oct. et 1er déc. 1909.

### Quartier industriel, quartier sacrifié

Nous avons oublié, en France, ce que c'est que de vivre dans un quartier industriel. Vivre dans un concentré d'industries, c'était vivre au milieu du bruit et des trépidations, être assailli continûment par des odeurs, par des vapeurs, par des fumées, par des parasites... Et à cela, on ne s'habitait jamais vraiment. On comprendra qu'il n'est pas possible de traiter un tel sujet en quelques lignes. Voici une brève recension des nuisances que les Villettois d'autrefois avaient à supporter.

Les eaux industrielles tout d'abord. Les entreprises [104] ne se privaient pas de déverser à l'égout public les eaux provenant des générateurs, eaux chaudes qui rendaient périlleux le travail des égoutiers et produisaient des vapeurs qui s'échappaient par les bouches et envahissaient la rue. Un arrêté de 1881 limita à 30° la température des eaux industrielles versées à l'égout, mais était-il obéi ? En 1882, l'égout de la rue de Flandre fut cité comme recevant quotidiennement de grandes quantités d'eaux très chaudes<sup>90</sup>. En matière d'eau potable, les puits jouèrent longtemps un rôle important dans le quartier. Or, les nappes étaient régulièrement contaminées par les infiltrations d'eaux résiduaires. L'affaire qui fit probablement le plus de bruit mit en cause la Compagnie du gaz et son usine des goudrons Dans l'usine Knab, le stockage sans précaution des matières fut à l'origine d'infiltrations qui infectèrent les puits du voisinage. Attaquée en justice par une entreprise voisine, la compagnie qui, on l'a vu, avait repris l'affaire, fut bel et bien condamnée, en 1866 : elle dut indemniser ses voisins et entreprendre des travaux pour remédier à ce qu'elle reconnaissait être une "installation vicieuse"<sup>91</sup>. Et quant au canal ! Beaucoup d'entreprises avaient été autorisées à y puiser de l'eau – Lebaudy prélevait ainsi 3 000 m<sup>3</sup> par jour –, de l'eau qu'elles rejetaient dans le canal après usage. D'autre part, les déversements intempestifs faits par les entreprises de banlieue, en amont, venaient parfois polluer les rives villettoises de cet égout de fait : une raffinerie de pétrole à Pantin donnait régulièrement une "teinte bleue" au canal, sur lequel flottait alors une "forte odeur naphteuse"<sup>92</sup>. Mais songeons que cette eau continuait à être bue par les Parisiens. En 1874, les eaux de l'Ourcq représentaient encore 45,5 % des eaux distribuées à Paris, et en dépit des investissements considérables réalisés depuis un demi-siècle pour alimenter la capitale en eaux de source, le vieux canal fournissait encore 16,8 % des eaux livrées à la consommation *privée* en 1899<sup>93</sup>. Il est vrai que la prise d'eau, dès 1850, avait été reportée du bassin à la gare circulaire : mais quelle différence ? La responsabilité de l'eau dans la mortalité parisienne reste à cette époque suffisamment importante<sup>94</sup> pour que la désinvolture des industriels – entre autres causes de pollution hydrique, soulignons-le – soit nettement mise en cause.

Il convient aussi d'évoquer l'empuantissement de la maison ou du voisinage par le dépôt de matières organiques fraîches, donc au plus haut point putrescibles. On a fait allusion plus haut aux dépôts de cuirs verts provenant des abattoirs. Il pouvait y avoir pire, comme les dépôts de têtes et viscères de hareng dont le service des établissements classés, vers 1908, signalait la multiplication, quai de l'Oise et dans le quartier du Combat : "L'entrepreneur les reçoit par sac qu'il empile sous un hangar. Les liquides qui suintent sont recueillis dans des tonneaux et se séparent en deux couches : la partie aqueuse est envoyée à l'égout, et les matières grasses sont expédiées dans une usine d'épuration à

<sup>90</sup>. Préfecture de la Seine, Commission technique de l'assainissement, *Première sous-commission, Séance du 27 décembre 1882*, p. 2.

<sup>91</sup>. A. EDF, boîte 696 006, affaire Barbier, rapport contentieux du 14 juin 1889.

<sup>92</sup>. Cité par E. François, *Le XIXe du bassin de la Villette*, op. cit., p. 81.

<sup>93</sup>. D'après les chiffres établis par Philippe Cebron de Lisle, *L'eau à Paris au XIXe siècle*, Paris, Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, 1991, p. 390, 601 et suiv.

<sup>94</sup>. Après 1880, la fièvre typhoïde, par exemple, recule nettement, mais ne disparaît point.

Fécamp<sup>95</sup>. Dans un cas, c'était vingt tonnes de déchets par semaine que l'entrepreneur expédiait dans le port normand [105]. Autre plaie odoriférante du quartier, les dépôts de chiffons et d'os, qu'il s'agisse des modestes établissements tenus par les maîtres-chiffonniers auprès de qui les biffins revendaient le fruit de leur collecte, ou déjà de véritables usines montées par des négociants qui rassemblaient tous les déchets et les préparaient pour le recyclage industriel<sup>96</sup>. D'où une émission considérable de poussières et surtout d'odeurs dont l'intensité variait en fonction des précautions prises et de la nature des produits manipulés : peaux de lapin pour la chapellerie, os pour le noir animal, etc... Et cela sans parler du "va-et-vient des chiffonniers et des voitures"<sup>97</sup>, trafic intense et haut-en-odeur. En 1884, le quartier de La Villette seul comptait huit dépôts autorisés sur les 138 de la capitale, c'était avec Saint-Gervais, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, le quartier de Paris le plus "chargé". En 1912, alors que le nombre total de dépôts parisiens avait diminué – passant de 138 à 89 dont deux seulement à Saint-Gervais –, La Villette caracolait en tête avec dix dépôts<sup>98</sup>... Les plus grandes entreprises du secteur étaient là, notamment "le roi du chiffon", Verdier Dufour, installé au large rue de Crimée<sup>99</sup>.

Beaucoup plus nocives et dangereuses que ces puanteurs étaient les fumées et les vapeurs industrielles. Quand Lebaudy en 1885 installa de nouveaux appareils pour extraire le sucre cristallisable de ses mélasses, le dégagement d'acide sulfhydrique fut tel que "tout le quartier était infecté" et que la production dut être immédiatement arrêtée<sup>100</sup>. Mais l'exemple le plus démonstratif que nous ayons rencontré reste encore cette fameuse usine des goudrons de la rue Curial qui non seulement – on s'en rappelle – avait pollué les puits du voisinage, mais encore enfumait le quartier de façon insupportable.

Pendant toute une époque, les goudrons étaient versés sans précaution dans les chaudières, et le produit de la distillation, le brai, lâché bouillant dans des fosses à l'air libre. "Des fumées lourdes, abondantes, d'une couleur jaunâtre, analogues à celles qui se dégagent pendant le travail des bitumiers dans les rues de Paris, se répandaient au loin", reconnut plus tard la Compagnie du gaz<sup>101</sup>. Lors de l'enquête *de commodo et incommodo* entraînée en 1869 par l'extension de l'usine, les protestations des voisins – notables et industriels en tête – furent nombreuses, unanimes et probablement fondées<sup>102</sup> : "La nuit comme le jour, il n'est pas possible de vivre dans son habitation [...] ; cette odeur prend à la gorge et vous étouffe ; une fumée noircit les maisons et les meubles ; je suis propriétaire, et à chaque terme, je reçois des congés pour cette cause", déclara un marchand de vins de la rue de l'Ourcq. Un groupe de "négociants" – parmi lesquels Félix Potin et un représentant de Sommier – se plaignait que "principalement pendant la nuit, le matin et vers le soir, il se dégage, par-dessus les murs de l'usine, des vapeurs jaunes, bitumineuses,

95. Ces dépôts furent classés comme dépôts d'immondices et plusieurs furent interdits. D'après Préfecture de Police, *Rapport sur les opérations du service d'inspection des établissements classés pendant l'année...*, 1908, p. 58-59 et 1909, p. 6.

96. Voir Office du Travail, *L'industrie du chiffon à Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, 107 p., *passim* ; A. Faure, "Classe malpropre, classe dangereuse ? Quelques remarques à propos des chiffonniers parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle et de leurs cités", in *Recherches*, n° 29, 1977, p. 79-102.

97. *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1872 jusqu'à 1877...*, Paris, Chaix, 1880-1881, p. 942.

98. Archives du service des Établissements classés, Paris, quai de Gèvres, dossier OG 22, statistique des dépôts de chiffons.

99. Voir Joseph Durieu, *Les Parisiens d'aujourd'hui. t.1 : Les types sociaux de simple récolte et d'extraction*, Paris, V. Giard et Brière, 1910, p. 201, qui attribue alors entre 400 et 500 ouvriers à cette entreprise.

100. On dut même curer les égouts. *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1884 jusqu'à 1886...*, *op. cit.*, p. 717. Lebaudy tenta d'installer cette fabrication à Aubervilliers, ce qui se solda également par un fiasco (*Ibidem*, p. 980-981).

101. A. EDF, boîte 708 901, mémoire de 1881 au Conseil d'Etat pour la Compagnie du Gaz contre le préfet de police.

102. A. EDF, boîte 696 006, affaire Barbier, copie des oppositions.

tellement lourdes et épaisses qu'au lieu de s'élever dans l'atmosphère, elles rasant le sol". Ces vapeurs "irrespirables et corrosives" sont si abondantes, continuaient-ils, que les murs voisins de l'usine "sont recouverts des produits goudronneux dus à leur condensation. Il est alors impossible de transvaser ou de manipuler des produits alimentaires sans y introduire des miasmes aussi désagréables au goût que nuisibles à la santé". L'affaire eut même les honneurs de la presse puisqu'un article du *National* traita longuement des nuisances dues à l'usine des goudrons, écrivant notamment<sup>103</sup> :

"Les jardiniers de La Villette ont remarqué que les fleurs, moins heureuses encore que la rose du poète, conservent une heure à peine leur fraîcheur. On les voit en effet fanées et couvertes d'une quantité de petites taches brunes qui font disparaître sous l'odeur qui vous poursuit partout du goudron leur salutaire parfum. Les feuilles elles-mêmes, brûlées, selon l'expression des jardiniers, sont couvertes d'une pellicule irisée qui oblitère leurs stomates, autrement dit la bouche qui leur sert à respirer."

Tout cela n'empêcha pas l'usine de recevoir son autorisation d'extension, "à la condition, précisait malgré tout l'ordonnance du préfet de Police, de satisfaire à toutes les prescriptions qui pourraient lui être imposées ultérieurement et notamment de couvrir convenablement les bassins de dépôts de brai dans le cas où l'expérience en démontrerait la nécessité". Ce qui fut effectivement fait par la compagnie, probablement soucieuse d'améliorer ses relations avec ses puissants voisins. N'avait-elle pas déjà perdu un procès avec la question des puits ? Des travaux furent entrepris, tout un nouvel appareillage mis au point qui permit d'éviter le contact des matières avec l'air, donc de limiter les émanations. Une nouvelle demande d'extension, en 1880, provoqua immédiatement une nouvelle levée de boucliers, mais cette fois limitée aux propriétaires et aux principaux locataires du petit passage jouxtant l'usine. Sommier s'était simplement contenté de faire des réserves pour le cas où des infiltrations d'eau goudronnée se produiraient à nouveau<sup>104</sup>. Il y aurait dans un quartier industriel comme La Villette un niveau de nuisances en quelque sorte moyen, toléré, auquel en l'espèce la compagnie du gaz fut contrainte à se conformer, sous peine de vivre en guerre permanente avec ses pairs.

Un phénomène très particulier complique quelque peu l'affaire : la bonne réputation qu'avaient, chez les gens du peuple, les odeurs émanant des usines à gaz, des odeurs considérées parfois curatives. Écoutons cette enfant du quartier, née en 1936<sup>105</sup> :

"Je me souviens, quand j'ai fait ma coqueluche, le médecin avait dit à ma mère : il faut l'emmenner du côté des usines à gaz parce que c'est un endroit aéré, du fait qu'il n'y a pas beaucoup de circulation, pas beaucoup de voitures... Du fait qu'il y avait ces grosses cuves des usines à gaz, ça faisait un espace peut-être plus aéré et c'était là qu'on m'emmenait promener... C'était une façon comme une autre de changer d'air [...] Je ne sais pas si ça faisait beaucoup pour ma coqueluche, mais ma mère, obéissante, m'avait emmenée du côté des usines."

[106]

Un autre témoignage cite très précisément l'usine des goudrons : "L'usine à goudron rue de Cambrai, ça sentait bon : le goudron, c'est bon à respirer" <sup>106</sup>.

Nul être humain ne saurait se complaire au milieu de vapeurs suffocantes – et c'est d'elles dont la compagnie avait débarrassé le quartier –, mais il était certaines odeurs industrielles atténuées qui, dans le peuple mais aussi ailleurs, se retrouvaient parées d'étonnantes vertus.

<sup>103</sup>. Docteur A. Bordier, "Hygiène. Les bitumes", in *Le National*, 7 juillet 1869.

<sup>104</sup>. A. EDF, boîte 708 901, copie des oppositions. Le paradoxe est que cette fois la préfecture refusa l'autorisation d'extension. La compagnie obtint sans peine l'annulation de cette décision par le Conseil d'Etat.

<sup>105</sup>. *Récits d'enfance dans le nord-est parisien*, Paris, Maison de La Villette, 1992, p. 29-30 (interview de Denise).

<sup>106</sup>. Entretien Jeanne Grifel, Maison de la Villette, A 58.

Dans leur immense majorité, les nuisances restaient quant même bel et bien des nuisances, des calamités, subies par la force des choses... et la pression des autorités. Une demande d'extension présentée au début des années 1870 par une raffinerie de la rue de Flandre – nous ignorons laquelle – reçut le meilleur accueil de la part du Conseil d'hygiène publique : l'usine actuelle est déjà fort bien tenue, et ses 50 turbines ne sont-elles disposées "de telle façon que la trépidation et le bruit qu'elle produisent soient supportables pour le voisinage"?<sup>107</sup> Autrement dit, que souhaiter de mieux pour un quartier industriel ? Aux yeux des autorités chargées d'instruire ce genre de demandes, l'argument a toujours porté : on ne saurait être aussi exigeant à La Villette que dans un quartier chic. Le mal était fait, en quelque sorte, l'industrie et ses nuisances étaient là : que les habitants en prennent leur partie, ou aillent habiter ailleurs. Les industriels quand ils étaient mis en cause ne manquaient pas d'évoquer, comme une irréfutable excuse, la nature industrielle du quartier. Ainsi la Compagnie du gaz, en butte aux plaintes de l'entreprise mitoyenne de son usine des goudrons <sup>108</sup> :

"Nous ferons remarquer que MM. Barbier et Cie sont venus s'installer dans un quartier industriel, où ils sont entourés de toutes parts d'usines qui dégagent des fumées, vapeurs et odeurs beaucoup plus intenses et plus gênantes que celles qui proviennent de l'usine de la compagnie ; nous citerons comme exemples les Usines Potin et Sommier. Ces vapeurs et ces fumées, qui sont souvent très fortes sont infiniment plus dommageables pour les voisins que celles de la compagnie qui sont presque nulles."

Cela ne signifie pas que les industriels avaient toute liberté pour faire n'importe quoi – les menus déboires de la Compagnie du gaz le prouvent –, mais qu'il existait dans l'opinion des quartiers voués aux mauvaises odeurs et aux fumées, des quartiers sacrifiés, et ce pour le plus grand bonheur des autres. Le prestige ou l'opprobre attaché à un lieu pèse toujours d'un grand poids dans l'histoire et le devenir de ce lieu. A Paris, il a longtemps dépendu, en partie, de la pesante présence de l'industrie mécanique. [107]

---

<sup>107</sup>. *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1872 jusqu'à 1877...*, Paris, Chaix, 1880-1881, p. 908

<sup>108</sup>. A.EDF, boîte 696 006, affaire Barbier, rapport contentieux du 14 juin 1889.

